



Veillez lire le présent document avant de préparer le rapport financier annuel.

A. DATE LIMITE

Le rapport financier DOIT être soumis au plus tard le 1^{er} avril 2012.

Visitez notre site Web à www.electionsnb.ca pour obtenir de l'information sur le financement de l'activité politique et les modèles de tableurs électroniques en Microsoft Excel. Nous vous recommandons d'utiliser les tableurs électroniques pour faciliter la préparation du rapport financier.

B. DOCUMENTS À SOUMETTRE

- Rapport financier annuel signé;
- Tous les relevés bancaires pour l'année civile;
- Tous les bordereaux de dépôt pour l'année civile;
- Documents relatifs aux placements et aux certificats de placement garanti;
- Documents relatifs aux emprunts;
- Factures des dépenses de plus de 100 \$.

Des copies des documents justificatifs sont acceptables.

C. NOUVEAUTÉS

Afin de faciliter la préparation du rapport, vous pouvez préparer le rapport selon la méthode de « caisse » ou la méthode de comptabilité d'exercice.

En tout cas, nous recommandons que vous adoptiez une approche structurée. Celle-ci variera selon le montant d'information maintenu par le système comptable que vous avez utilisé :

- Les représentantes et représentants officiels qui utilisent un logiciel comptable pour comptabiliser leurs activités électorales posséderont le niveau de compétence requis pour remplir facilement le rapport.
- Le rapport sera aussi facile à préparer pour les représentantes et représentants officiels qui tiennent à jour un « journal de caisse » informatisé ou manuel.
- Nous recommandons aux représentantes et représentants officiels qui ne tiennent pas de registres comptables d'utiliser vos relevés bancaires comme les principaux documents pour préparer le rapport. Examinez toutes les transactions dans l'ordre dans lequel elles apparaissent sur les relevés bancaires – dépôts et retraits – et inscrivez-les à l'annexe pertinente du rapport. **Travaillez à partir des relevés bancaires en allant au rapport – non l'inverse.** À l'aide de cette approche, vous pourrez faire plus facilement le rapprochement avec votre relevé bancaire à la fin de l'exercice.

D. DIRECTIVES GÉNÉRALES

1. Le présent rapport porte sur l'activité financière de la période allant **du 1^{er} janvier au 31 décembre 2011.**
2. Le représentant officiel désigné, au 31 décembre 2010, doit soumettre le rapport. La déclaration doit être signée et datée.
3. Nous vous recommandons d'utiliser le tableur électronique en format Microsoft Excel 97-2003 qui est accessible sur notre site Web à www.electionsnb.ca.
4. Si vous remplissez le rapport à la main, utilisez un stylo à encre. L'information doit aussi être lisible. Vous avez reçu deux copies papier du rapport financier. Une copie peut servir de brouillon.

5. Déposez le rapport original rempli auprès du contrôleur du financement politique à Élections Nouveau-Brunswick. **Voir les coordonnées d'envoi par la poste à la fin du présent document.**
6. Faites deux photocopies du rapport rempli : une copie doit être envoyée à l'agent financier du parti et l'autre doit être classée dans les dossiers permanents de votre association.
7. Si l'espace est insuffisant sur une annexe, indiquez « *Voir annexe ci-jointe* » et joignez une autre feuille avec les mêmes en-têtes et renseignements.
8. Comme règle de contrôle interne, les dépenses ne devraient pas être payées à partir des fonds qui n'ont pas été déposés. Si cette situation survient, indiquez toutes les transactions au comptant dans le rapport.
9. Tous les achats impayés à la petite caisse au 31 décembre devraient être remboursés au détenteur des fonds de la petite caisse, ce qui aura pour effet de reconstituer la petite caisse à la fin de la période financière. Ces dépenses seront donc incluses dans le rapport.
10. Certaines annexes doivent être accompagnées de documents justificatifs pour achever l'examen de votre rapport. L'examen sera retardé si un document justificatif requis n'est pas soumis avec le rapport.

E. DIRECTIVES SPÉCIFIQUES

- Annexe 1 **ADHÉSION [alinéa 58(1)d) de la Loi sur le financement de l'activité politique]**
Inscrivez les montants de moins de 25 \$ versés à des fins d'adhésion au parti ou à l'association. Indiquez les droits perçus, soustrayez les droits envoyés au parti et indiquez les droits retenus par l'association.
- Annexe 2 **DROITS D'INSCRIPTION À DES CONGRÈS POLITIQUES [alinéa 58(1)e)]**
Inscrivez les montants de moins de 25 \$ versés comme droits d'inscription à des congrès politiques. Indiquez la date, le lieu et le but du congrès. Inscrivez les droits perçus et soustrayez les droits envoyés au parti. Le solde représente les droits retenus par l'association.
- Annexe 3 **DROITS D'ADMISSION À UNE ACTIVITÉ OU MANIFESTATION À CARACTÈRE POLITIQUE [alinéa 58(1)f)]**
Inscrivez, à la partie A, les montants de moins de 10 \$ payés par les participants et, à la partie B, les montants de plus de 10 \$ payés par les participants.
- 3A Indiquez la date, le lieu, la nature de l'activité, les droits d'entrée, le nombre de participants payants et le montant déclaré par l'association.
- 3B Activités de financement :
- Indiquez la date, le lieu, la nature de l'activité, les droits individuels ou le prix du billet, le nombre de participants ou de billets vendus et les revenus bruts.
 - Inscrivez les détails des dépenses liées au financement qui ont été faites pour l'événement.
 - Calculez le profit net provenant de l'événement.
 - Calculez le profit net par billet vendu.
 - Si le profit net par billet dépasse 10 \$, le profit net total est une partie des contributions qui doit être remise au parti. Le parti remettra aux acheteurs de billet des reçus officiels aux fins de l'impôt.
 - Si le profit net par billet est de 10 \$ ou moins, le profit net total n'est pas considéré comme une contribution. Il peut être conservé par l'association.
 - Inscrivez le montant de la partie des contributions qui a été remise au parti.
 - Si la partie des contributions n'a pas été remise au parti, inscrivez le montant et indiquez-le aussi à l'annexe 11.1, Comptes créditeurs.
 - Calculez et inscrivez le profit net retenu par l'association, s'il en est.

Communiquez avec l'agent financier du parti pour confirmer vos calculs et fournissez suffisamment de détails pour que des reçus officiels aux fins de l'impôt puissent être remis.

- Annexe 4 **VENTES AUX ENCHÈRES [alinéa 58(1)n)]**
Indiquez ce qui suit :
- valeur totale des articles donnés;

- date et lieu de la vente aux enchères;
- total des revenus provenant de la vente aux enchères;
- partie de la contribution remise (ou devant être remise) au parti;
- montant net retenu, si c'est le cas, et déclaré par l'association.

Communiquez avec l'agent financier du parti pour confirmer vos calculs et fournissez suffisamment de détails pour que des reçus officiels aux fins de l'impôt puissent être remis. Votre agent financier doit connaître :

- les détails des articles donnés de 100 \$ ou plus, c.-à-d. le nom et l'adresse postale du donateur, et la juste valeur des articles donnés;
- les détails des soumissions retenues, c.-à-d. le nom et l'adresse du soumissionnaire retenu, le montant de la soumission, la juste valeur des articles donnés et la partie de la contribution.

Annexe 5

AUTRES REVENUS *[alinéa 58(1)n]*

Les revenus provenant des tirages 50/50, de la vente d'articles de promotion, des contributions recueillies aux réunions, des fonds transférés par les associations féminines, etc. peuvent être considérés comme « d'autres revenus ». *Nota* : Le prix des billets des tirages 50/50, les revenus nets provenant de la vente d'un article promotionnel ou le montant individuel recueilli aux réunions doivent être moins de 10 \$.

Indiquez comme « Autres revenus » tout remboursement par l'agente ou l'agent officiel pour les publicités utilisées avant et pendant la période électorale ou les enseignes usagées fournies par l'association pour la campagne.

Annexe 6

TRANSFERTS PROVENANT DU PARTI, D'ASSOCIATIONS ET DE LA PERSONNE CANDIDATE *[alinéa 58(1)k]*

Indiquez, pour chaque transfert, la date, la source, la nature et le montant du transfert. Voici des exemples : partie des contributions retournée par le parti à l'association, remboursement des dépenses électorales, ou solde d'un compte électoral par l'agent officiel de la personne candidate, etc.

Annexe 7

INTÉRÊTS CRÉDITEURS ET REVENUS D'INVESTISSEMENT *[alinéa 58(1)n]*

Inscrivez le nom de l'institution financière et le numéro de compte, le certificat de placement garanti ou tout autre instrument de placement.

Pour les certificats et les instruments de placement, inscrivez le montant du principal et la date investie. Selon le rapport financier de la période précédente, inscrivez la valeur de rachat au début de la période du rapport. Inscrivez la valeur de rachat à la fin de la période du rapport. Indiquez l'intérêt acquis, ou le gain ou la perte de placement.

Inscrivez les renseignements relatifs à la fin de la période à l'annexe 13, Rapprochement des fonds en banque et en caisse à la fin de la période du rapport.

Annexez un relevé de vos placements montrant la valeur à la fin de la période du rapport.

Annexe 8

EMPRUNTS *[alinéa 58(1)l]*

Inscrivez les prêts, les lignes de crédits et les autres emprunts détenus au cours de l'année. Si vous avez plus d'un emprunt, annexez une feuille récapitulative pour chacun.

Pour chaque emprunt, indiquez le nom et l'adresse du prêteur, la durée de l'emprunt, le nom et l'adresse du ou des garants, et le montant de toute garantie.

Indiquez les soldes, les revenus et les paiements de chaque emprunt. Inscrivez les avances et les remboursements des lignes de crédit, même si celles-ci peuvent avoir été utilisées et totalement remboursées durant la période du rapport.

Inscrivez les frais d'intérêt liés aux emprunts à l'annexe 10, Dépenses non électorales.

Annexez les documents justificatifs concernant tous les emprunts.

Annexe 9

TRANSFERTS AU PARTI, À DES ASSOCIATIONS ET À LA PERSONNE CANDIDATE *[alinéa 58(1)k]*

Pour chaque transfert, inscrivez la date, le bénéficiaire, la nature et le montant du transfert.

Les transferts au parti peuvent comprendre un don au parti provenant des fonds de l'association pour une dépense particulière. Veuillez noter que la remise des contributions en argent au parti en vue de préparer les reçus n'est pas indiquée comme un transfert dans cette annexe.

Les transferts à d'autres associations de circonscription enregistrées peuvent comprendre une redistribution des actifs en raison d'un changement aux limites de la circonscription électorale.

Les transferts à une personne candidate comprendraient les fonds transférés à l'agent officiel d'une personne candidate pour financer une campagne électorale ainsi que les dépenses électorales payées au nom de l'agent officiel.

Annexe 10

DÉPENSES NON ÉLECTORALES [alinéa 58(1)m)]

Inscrivez les dépenses non électorales selon les catégories prévues et les montants indiqués comme des comptes créditeurs à la fin de la période du rapport. Donnez une brève description des « autres » dépenses.

Soumettez les factures de toutes les dépenses individuelles de plus de 100 \$.

Soumettez les factures et une copie de l'annonce (feuille détachable) à l'appui de toutes les dépenses classées comme des publicités à caractère politique ou non politique.

Annexe 11

CONTRIBUTIONS EN ARGENT DUES AU PARTI [alinéas 58(1)c) et g)]: Le montant total des contributions en argent sollicitées ou reçues de l'association doit être remis au parti en vue de fournir les reçus officiels aux fins de l'impôt.

Inscrivez le solde dû au parti au début de la présente période financière.

Inscrivez les détails de chaque dépôt de contributions faites, c.-à-d. la date du dépôt, le nombre de contributions par dépôt et le montant du dépôt. Il n'est pas nécessaire d'indiquer les noms des donateurs car ces renseignements auront déjà été fournis au parti. Calculez le total partiel des dépôts et inscrivez ce montant sous les sources des rentrées de fonds à la page 1.

Inscrivez les remises faites au parti pendant la période financière. Calculez le total partiel des remises faites au parti et inscrivez ce montant sous les utilisations des rentrées de fonds à la page 1.

Calculez et inscrivez le solde des contributions en argent dues au parti à la fin de la période du rapport.

Annexe 11.1

COMPTES CRÉDITEURS [alinéa 58(1)m)]

Les dépenses faites et impayées à la fin de la période du rapport peuvent être comptabilisées et indiquées comme des comptes créditeurs.

Inscrivez le solde des comptes créditeurs dû au début de la période financière. Annexe une feuille détaillée du rapport financier de la période précédente.

Inscrivez les détails des autres comptes créditeurs. Inscrivez la partie des contributions des activités de financement non remise au parti provenant de l'annexe 3B. Calculez le total partiel des autres comptes créditeurs et inscrivez ce montant sous les sources des rentrées de fonds à la page 1.

Inscrivez les détails des paiements effectués sur les comptes créditeurs. Calculez le total partiel des paiements effectués sur les comptes créditeurs et inscrivez ce montant sous les utilisations des rentrées de fonds à la page 1.

Calculez et inscrivez le solde des comptes créditeurs à la fin de la période du rapport.

Annexe 11.2

COMPTES DÉBITEURS [alinéa 58(1)m)]

Les montants imputés ou avancés à d'autres organisations et non recouverts à la fin de la période du rapport peuvent être comptabilisés et inscrits comme des comptes débiteurs. Indiquez les prêts au parti et à d'autres associations de circonscription

enregistrées.

Inscrivez le solde des comptes débiteurs au début de la présente période financière. Annexe une feuille détaillée des données provenant du rapport financier de la période précédente.

Inscrivez les détails des autres comptes débiteurs. Calculez le total partiel des autres comptes débiteurs et inscrivez ce montant sous les utilisations des rentrées de fonds à la page 1.

Inscrivez les détails des paiements reçus pour les comptes débiteurs. Calculez le total partiel des paiements reçus pour les comptes débiteurs et inscrivez ce montant sous les sources des rentrées de fonds à la page 1.

Calculez et inscrivez le solde des comptes débiteurs à la fin de la période du rapport.

Annexe 12

TRÉSORERIE AU DÉBUT DE LA PÉRIODE DU RAPPORT [paragraphe 58(1)]

À partir du rapport financier de la période précédente, inscrivez les montants suivants :

- Solde vérifié du compte de fonctionnement;
- Parts dans une institution financière, p. ex. une Credit Union ou une caisse populaire;
- Compte d'épargne;
- Placements et certificats de placement garanti;
- Petite caisse.

Inscrivez le total et indiquez-le aussi à la page 1.

Annexe 13

RAPPROCHEMENT DES FONDS EN BANQUE ET EN CAISSE À LA FIN DE LA PÉRIODE DU RAPPORT [paragraphe 58(1)]

Faites le rapprochement entre les comptes de banque, de placement et de caisse, et les données du rapport financier.

Annexez tous les documents à l'appui des transactions bancaires et de placement.

1. SOLDE DU COMPTE DE FONCTIONNEMENT

Solde du relevé bancaire à la fin de la période du rapport : Inscrivez le montant au 31 décembre qui figure sur votre relevé bancaire ou électronique ou dans votre carnet de banque.

Dépôts en transit : Tous les fonds déposés et inscrits dans la période financière considérée, qui sont compensés par la banque durant la période postérieure à la date de clôture, doivent être indiqués comme des dépôts en transit.

Chèques en circulation : Tous les chèques émis pendant la période financière considérée (ou précédente), qui n'ont pas été compensés par la banque à la fin de la période financière considérée, sont indiqués comme des chèques en circulation.

À l'aide des trois montants susmentionnés, calculez et inscrivez le solde bancaire vérifié.

2. PARTS DANS UNE INSTITUTION FINANCIÈRE

Solde du relevé bancaire à la fin de la période du rapport : Inscrivez le montant au 31 décembre qui figure sur votre relevé bancaire ou électronique, ou dans votre carnet de banque.

3. SOLDE DU COMPTE D'ÉPARGNE

Solde du relevé bancaire à la fin de la période du rapport : Inscrivez le montant au 31 décembre qui figure sur votre relevé bancaire ou électronique, ou dans votre carnet de banque.

4. PLACEMENTS ET CPG (CERTIFICATS DE PLACEMENT GARANTI)

Inscrivez la valeur de vos investissements et CPG au 31 décembre que vous a indiquée votre ou vos institutions financières.

5. PETITE CAISSE

Tous les achats impayés à la petite caisse au 31 décembre devraient être remboursés au détenteur du fonds de la petite caisse, ce qui aura pour effet de reconstituer la petite caisse à la fin de la période financière. Inscrivez le nom des particuliers qui détenaient des fonds de la petite caisse et les montants fournis ayant permis de reconstituer la petite caisse.

FONDS EN BANQUE ET EN CAISSE À LA FIN DE LA PÉRIODE DU RAPPORT

Le total global (A) est la somme des cinq montants ci-dessus.

La trésorerie à la fin de la période financière est inscrite à la page 1. Si vous utilisez les tableurs électroniques, les montants d'état des flux de trésorerie seront calculés automatiquement. Autrement, si vous remplissez le rapport à la main, inscrivez les montants des annexes à l'état des flux de trésorerie, calculez les totaux partiels et calculez la trésorerie à la fin de la période du rapport.

L'écart doit être zéro lorsque le rapprochement des comptes a été correctement effectué et que le rapport a été correctement rempli. Fournissez des explications si vous ne pouvez pas réduire l'écart à zéro.

Annexe 14

CONTRIBUTIONS DE BIENS ET DE SERVICES [paragraphe 39(3)]

Les contributions de biens et de services reçues par l'association doivent être rapportées au parti. Des reçus officiels aux fins de l'impôt seront remis par votre parti. Toutefois, ne pas inscrire les contributions déjà rapportées par l'agent officiel de votre personne candidate.

SI VOUS AVEZ DES QUESTIONS OU SI VOUS DÉSIREZ DE L'AIDE POUR REMPLIR LE RAPPORT FINANCIER,
COMMUNIQUEZ AVEC NOUS.



Contrôleur du financement politique
Élections Nouveau-Brunswick
551, rue King, bureau 102
C.P. 6000

Fredericton (Nouveau-Brunswick) E3B 5H1

www.electionsnb.ca

Téléphone : 506-453-2218 ou 1-800-308-2922 • Télécopieur : 506-457-4926

Examineur : euclide.robichaud@electionsnb.ca 506-453-2224

Directeur adjoint des élections : nathan.phillips@electionsnb.ca

(This document is also available in English.)